

COMMUNIQUÉ DES DÉCISIONS

Séance plénière de la Commission nationale du débat public
6 mai 2020

NOUVELLES SOLLICITATIONS

I. DEMANDES DE DESIGNATION DE GARANT.E.S (L.121-17, L.121-19)

- **Projet de création du port de Coupvray et mise en compatibilité du PLUi de Val d'Europe Agglomération (Val d'Europe Agglomération)** : la CNDP désigne Corinne LARRUE garante de la concertation préalable.

[Consulter la décision](#)

PROCÉDURES EN COURS

I. DEBATS PUBLICS

- **Projet Nouvelle Entrée Ouest de St-Denis de la Réunion (Région Réunion, CINOR, Ville de St-Denis)** : la CNDP désigne Daniel GUERIN membre de la commission particulière en charge de l'animation du débat "NEO".

[Consulter la décision](#)

II. CONCERTATIONS PRÉALABLES

- **Projet de construction d'usine de pâtisseries industrielles Bridor et mise en compatibilité du PLU de Liffré (Groupe Le Duff-Bridor et Liffré-Cormier Communauté)** : la CNDP considère que le dossier de concertation est suffisamment complet pour informer le public, sous condition de précisions concernant certains impacts environnementaux. Compte tenu de l'inadaptation des modalités envisagées aux contraintes sanitaires, elle décide que le calendrier doit être reporté au plus tôt fin août, en prêtant attention à éviter la semaine de rentrée scolaire. Les modalités de concertation devront alors comporter des moments d'échanges en présentiel, dans les limites imposées par la situation sanitaire, et s'appuyer sur la communication de la CNDP en date du 4 mai relative à aux principes, formes et modalités du débat public pendant cette période exceptionnelle de contraintes sanitaires. Les nouvelles dates et modalités devront faire l'objet d'une nouvelle décision de la CNDP.

[Consulter la décision](#)

III. PARTICIPATION DU PUBLIC JUSQU'À L'ENQUÊTE PUBLIQUE

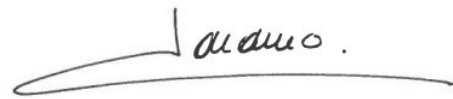
- **Projet Systral de prolongement du métro lyonnais vers Alaï (Lyon Métropole)** : suite à la démission du garant Lucien BRIAND, la CNDP désigne Claire MORAND garante de la bonne information et de la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique.

[Consulter la décision](#)

- **Projet de parc photovoltaïque Solarzac (Arkolia)** : suite à la démission du garant Etienne BALLAN, la CNDP désigne Floriane DANHYER garante de la bonne information et de la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique.
[Consulter la décision](#)

IV. MISSIONS D'APPUI ET DE CONSEIL METHODOLOGIQUE

- **Projets de territoire pour la gestion de l'eau sur les bassins versants Charente Aval / Bruant / Seugne et Seudre (SMASS et EPTB)** : Suite à la démission de Monsieur Michel PERIGORD, la CNDP désigne Walter ACCHIARDI co-garant avec Monsieur Gilles FAURE en charge de la mission de conseil et d'appui méthodologique.
[Consulter la décision](#)



Chantal JOUANNO